

(N^o 215.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande en naturalisation ordinaire du sieur Jean Jurgen Hinrichsen, Capitaine de navire au long cours, à Anvers.

(Voir le N^o 187 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 21 novembre 1845, le sieur Hinrichsen demande la naturalisation ordinaire. Le pétitionnaire est né à Fohr (Danemarck), le 26 septembre 1811. Il commande aujourd'hui le navire *Lesseliers*, appartenant à Jean Restsin, armateur à Anvers, port d'où il navigue depuis le 21 novembre 1840.

Il résulte des rapports joints à sa demande, que le pétitionnaire est un marin expérimenté qui possède toutes les qualités requises pour un commandant ; il a toujours tenu une bonne conduite, et il jouit de l'estime de ses commettants.

En raison de sa qualité de Capitaine de navire, l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844 accorde au sieur Hinrichsen, l'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation, sous la condition qu'il obtienne cette faveur endéans les trois années, à dater de la promulgation de cette loi.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu de lui accorder sa demande, et dans sa séance du 16 de ce mois, la Chambre des Représentants l'a prise en considération, à la majorité de 49 suffrages contre 5.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.